



*Fasset, la porte d'entrée
de l'Outaouais!*

**Demande de certificat d'autorisation
pour l'épandage de substances
exogènes de la ferme comme engrais
ou amendements organiques**

Section 1 : Information générale

- Nom du (des)requérant(s) : _____
- Êtes-vous propriétaires ? : Oui ou Non
- Adresse postale : _____ Code postal : _____
- Numéro de téléphone (maison/cellulaire) : _____
- Numéro de téléphone (Bureau) : _____
- Numéro de télécopieur : _____
- Adresse électronique : _____

Section 2 : Identification de l'emplacement

- Emplacement du projet si autre que l'adresse postale : _____
- Numéro de lot(s) : _____
- Numéro de matricule : _____
- Est-ce un terrain riverain d'un lac/cours d'eau ou d'un milieu humide ? ☐ Oui ☐ Non

Section 3 : Description du projet

Description du projet : _____

Date de début des travaux : _____ Date de fin des travaux : _____
Coût des travaux : _____

Section 4 : Responsable des travaux

Nom de la compagnie : _____
Nom du responsable : _____
Adresse : _____
Téléphone : _____ Numéro RBQ : _____

La demande doit être accompagnée des documents et renseignements suivants:

- ☐ Lorsque le requérant n'est pas le propriétaire, une autorisation écrite du propriétaire pour agir en son nom ;
- ☐ Un plan agro-environnemental de fertilisation et un dossier agronomique produit par un agronome membre de l'Ordre des agronomes du Québec ;
- ☐ Acquitter les frais de 15\$ pour d'étude de la demande ;

4.6 DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION Toute demande de certificat d'autorisation pour un des objets énumérés à l'article 4.2 doit être adressée au fonctionnaire désigné et doit comprendre les plans et documents suivants en deux (2) copies selon le type de certificats demandés.

Je soussigné(e) _____ déclare par la présente que les renseignements donnés ci-dessus sont complets et exacts.

Signé à _____ ce _____

Signature : _____

NOTE : Le présent formulaire et les documents l'accompagnant constituent la demande de permis. Le dépôt de cette demande ne constitue pas une autorisation de procéder aux travaux demandés. L'employé assigné à l'émission des permis se réserve le droit d'exiger tout document ou renseignement supplémentaire nécessaire à l'évaluation de votre projet.

Veuillez nous transmettre votre demande de l'une des manières suivantes :

En personne : en vous présentant au bureau de l'inspecteur en bâtiment du 19, rue Gendron;

Par télécopieur : 819-423-5388;

Courriel : batiment@village-fassett.com ;

Par la poste : 19, rue Gendron, Fassett (Québec) J0V 1H0

N'hésitez pas à communiquer avec le service de l'urbanisme au **819-423-6943 poste 2**.